

permis étranger

Par mily46, le 25/02/2008 à 12:48

Mon copain s'est fait arrêter soi disant pour conduite sans permis alors qu'il a un permis étranger qu'il n'a pas fait "reconnaitre" à la préfecture
bref le flic qu'il serait convoqué devant un juge pour expliquer sa situation mais il a dit que sans doute avec des circonstances atténuantes le juge serait clément.
on était convoqué mi-mars
on a reçu une autre lettre comme quoi la convocation était repoussée et qu'on serait avertis de la date par lettre recommandée, et aujourd'hui je reçois une notification d'ordre pénale
késako?
je comprend rien ça a été jugé sans nous?
en plus amende de mille euros dont 750 avec sursis?
on doit faire quoi
on doit payer quoi
jy comprend rien
merci de m'éclairer